

## COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

**Présents** : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Anne FONTAINE, Estelle HIDALGO, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Gabriel NEBOIS, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO,

Le précédent compte-rendu (séance du 25 Mars 2026) n'étant pas finalisé, il est proposé de remettre son approbation à la séance suivante (le compte-rendu du conseil du 11 Mars devra également être soumis à approbation).

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance

### **1. Composition de la Commission d'ouverture des plis**

Le Maire explique que la Commission d'appel d'offres est une instance dont l'existence doit être formalisée par une désignation officielle en conseil municipal, conformément au code des marchés publics. Ainsi, lorsqu'un marché public formalisé (supérieur aux seuils fixés par le code des marchés publics) est passé, la CAO doit obligatoirement se prononcer, soit pour choisir l'offre la plus avantageuse, soit pour négocier ou déclarer le marché public infructueux. La CAO émet des avis pour la passation des avenants supérieurs à 5%.

Or, au vu des seuils actuels (216 000 € pour les fournitures et services, à 5 404 000 € pour les travaux), la Commune de Vions sera uniquement concernée par des marchés à procédure adaptée. Il paraît opportun de créer une commission d'ouverture des plis chargée d'ouvrir les propositions des entreprises et d'échanger avec le maître d'œuvre chargé de l'analyse des offres, avant prise de décision en conseil municipal.

Le Maire indique qu'il présidera cette commission et qu'il lui semble logique que les adjoints et les conseillers délégués en soient membres. Gabriel NEBOIS, conseiller municipal, se propose d'en faire également partie et pourra apporter un éclairage technique.

***Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil à l'unanimité :***

- ***Décide la constitution d'une commission d'ouverture des plis,***
- ***Désigne, outre Manuel ARRAGAIN qui présidera la commission, Aurélia TRUNFIO, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Michèle LAMBERT, Sébastien FANI, Amaury FARGES et Gabriel NEBOIS pour composer la commission.***

***Il est précisé que les autres membres du conseil seront informés de la réunion de la commission et pourront s'ils le souhaitent, y assister.***

### **2. Commissions communales :**

Le Maire rappelle qu'il souhaite constituer, au sein du conseil, des commissions municipales permettant de travailler sur certaines thématiques en comité plus restreint. Ces commissions n'auront pas de rôle décisionnaire mais rendront compte de leurs travaux en conseil. Elles permettront des cadres de discussion plus efficaces et allégeront le nombre de réunions pour les

conseillers. Le fonctionnement des commissions municipales est régi par le code général des collectivités territoriales. Le Maire en est membre d'office et seuls les membres du conseil peuvent en être membres. Il pourra par contre être envisagé d'ouvrir la réflexion à des habitants du village à travers des comités consultatifs.

Après échange entre membres du conseil il est proposé la composition suivante :

- Commission Vie du Village hier et aujourd'hui : Manuel ARRAGAIN, Aurélia TRUNFIO, Michèle LAMBERT, Christine BERGER, Sébastien FANI, Anne FONTAINE, Estelle HIDALGO.
- Commission Travaux, Aménagements et Environnement : Manuel ARRAGAIN, Aurélia TRUNFIO, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Amaury FARGES, Thibault LEFEBVRE, Gabriel NEBOIS.
- Commission finances : Manuel ARRAGAIN, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Michèle LAMBERT, Christine BERGER.
- Commission urbanisme : Michèle LAMBERT, Sébastien FANI, Aurélia TRUNFIO, Christine BERGER, Gabriel NEBOIS.
- 

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de former les 4 commissions proposées avec la composition établie ci-dessus.***

Par ailleurs, le conseil désigne les référents suivants pour représenter la commune :

- Conseil d'école : Michèle LAMBERT, Estelle HIDALGO,
- CA du Val de Crène : Michèle LAMBERT, Aurélia TRUNFIO,
- Comités LAC / Canal de Savière : Christine BERGER, Sébastien FANI.

Il est rappelé que la Commune est représentée au sein de l'ALCC par le Syndicat intercommunal de Chautagne, la Commune sera invitée au CA en tant que membre consultatif. En ce qui concerne le SHR, les élus membres seront désignés au sein de Grand Lac. Le Maire rappelle que les élus de Chautagne ont vocation à avoir une place importante parmi les représentants de Grand Lac.

Enfin, les commissions intercommunales seront mises en place d'ici l'été (pour information, la composition des commissions de l'ancienne mandature est donnée).

### **3. Désignation des représentants communaux au syndicat intercommunal de Chautagne.**

Le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal de Chautagne est formé de 6 communes qui composaient la Communauté de Communes de Chautagne avant la fusion des intercommunalités (Chanaz et Motz n'en faisant pas partie).

Chaque commune membre doit désigner deux membres titulaires, et deux membres suppléants.

Le comité syndical d'installation aura lieu le Lundi 20 Avril.

Pour rappel, lors du précédent mandat, la Commune était représentée par Michèle LAMBERT qui était vice-présidente du syndicat, Christine BERGER. Manuel ARRAGAIN et Mélanie ZIZZO étaient suppléants.

Manuel ARRAGAIN rappelle qu'en tant qu'agent public au sein de la structure, il ne peut en aucun cas représenter la commune dans ses instances décisionnelles et qu'il ne prendra pas part au vote.

Michèle LAMBERT et Christine BERGER se proposent pour représenter la commune.

Estelle HIDALGO et Aurélia TRUNFIO se proposent pour être suppléantes.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix, Manuel ARRAGAIN ne prenant pas part au vote) de désigner Christine BERGER et Michèle LAMBERT membres titulaires, Estelle HIDALGO et Aurélia TRUNFIO membres suppléantes du Syndicat intercommunal à vocation sociale de Chautagne.***

#### **4. Convention protection sociale complémentaire CdG 73**

Le Maire rappelle au conseil que la participation des collectivités à la couverture sociale des agents est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les obligations statutaires nécessitent la saisine du comité technique territoriale pour avis avant délibération.

La Commune a souscrit au contrat négocié avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Les agents qui le souhaitent peuvent à tout moment adhérer à cette mutuelle, et bénéficieront d'une participation de la collectivité.

Il est proposé de délibérer pour fixer cette participation comme suit :

- 20 € par agent et par mois,
- 10 € par enfant dans la limite de deux enfants (la MNT proposant la gratuité à partir du 3eme enfant).

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la participation à la protection sociale des agents dans le cadre de la convention groupée avec la Mutuelle Nationale Territoriale comme suit : 20 € par agent et par mois, augmentés de 10 € par enfant à charge dans la limite de deux enfants.***

#### **Questions diverses :**

- **Questionnaire** de recensement des attentes de la population : une nouvelle version est proposée. Le Maire indique que selon lui, certains points de cette version améliorent le premier projet, mais que d'autres sont à reformuler. Il propose que chaque conseiller puisse réfléchir sur les deux versions et qu'un échange aient lieu entre maire et adjoints à ce sujet pour retravailler une version intermédiaire. Cette démarche est importante et il peut être utile de prendre un peu de temps pour s'assurer qu'elle soit bien adaptée. Il est proposé de valider le questionnaire lors du prochain conseil pour une diffusion au mois de mai.
- **Contentieux urbanisme lieu dit Au Clos :**

Jacques PERRILLAT-BOITEUX fait un rappel général de ce dossier, en particulier pour les nouveaux conseillers. Il rappelle que ce contentieux a occupé la quasi-totalité du mandat précédent. Il souligne que le maire de l'époque avait rapidement et opportunément lancé la procédure contentieuse et que la commune avait établi de nombreux procès-verbaux constatant des infractions aux règles du PLUi et du PPRI, et plus généralement au Code de l'urbanisme.

Il rappelle que, concernant le volet pénal, à l'issue de la procédure en appel, le propriétaire du terrain, condamné en première instance, s'est engagé à remettre en état le terrain. Cette remise en état doit intervenir avant le mois de juin, et devra être constatée. Il est proposé qu'un point soit fait avec l'avocate de la commune pour valider la position à prendre en cas de manquement à cette obligation.

Concernant le volet civil, l'audience est prévue le 23 Septembre.

- **Information repas cantonal des Aînés,**

Michèle LAMBERT indique que le repas cantonal aura lieu le jeudi 23 Avril. Les jeunes de la MFR de Seyssel seront présents pour participer au service. Les invitations ont été envoyées à l'ensemble des personnes concernées. Les retours sont attendus pour le 11 Avril.

- **Info déploiement de Bib'ici, la médiathèque éphémère.**

Il s'agit d'un dispositif déployé par le Syndicat intercommunal de Chautagne dans le cadre de sa compétence culture, en lien avec Savoie Biblio. Actuellement installé à Serrières en parallèle de la MicroFolies, le dispositif Bib'ici sera accueilli en salle multiservices à Vions du 14 Avril au 6 Mai.

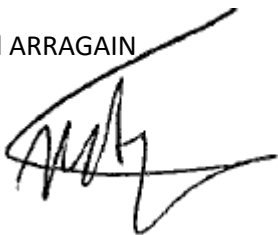
Prochaines réunions :

- Commission travaux : **Mardi 7 Avril à 18h30,**
- Commission Vie du Village hier et aujourd'hui : **Mercredi 29 Avril à 18h30,**
- Conseil municipal : **Mardi 12 Mai à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance,

Michèle LAMBERT

